



Photo : Lina Breton, MFFP

# Épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette

## Outaouais

### Progression de la défoliation

Les récentes données publiées par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs montrent que, dans la région de l'Outaouais, **les superficies touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) ont augmenté** de 2020 à 2021, passant de 623 830 à 785 990 hectares. Pour 2022, les données du Ministère laissent présager que l'infestation va persister dans cette région. Les relevés aériens prévus en 2022 permettront de confirmer l'ensemble des dommages appréhendés.

### Défoliation ne signifie pas mortalité

Un arbre peut survivre à **plusieurs années de défoliation**. Les relevés aériens présentent une image globale de l'étendue de la défoliation annuelle causée par l'insecte en évaluant l'ensemble des épinettes et des sapins à l'échelle du territoire. Ces relevés ciblent donc l'ensemble des forêts, dont celles qui sont les plus à risque de dépérir après plusieurs années d'épidémie, les forêts dites vulnérables à la TBE. En 2021, dans la région, environ 31 % des superficies touchées par la TBE (241 691 hectares) sont vulnérables et présentent un risque potentiel élevé de mortalité (voir figure 1, carte B). Pour les aménagistes forestiers, cette évaluation permet d'orienter leur planification forestière vers les secteurs les plus à risque de subir des dépérissements importants.

### Des efforts à maintenir

Dans la région de l'Outaouais, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la TBE. Des mesures sont prises en ce sens :

- Mise en place d'un moratoire en vigueur depuis 2019 sur des travaux sylvicoles contre-indiqués sur une surface englobant les aires infestées afin de ne pas faire en sorte d'augmenter la vulnérabilité des peuplements;
- Élaboration d'une stratégie régionale TBE faisant état de la situation régionale ainsi que des mesures à privilégier dans un contexte d'épidémie de TBE;
- Modification du PAFIO pour intégrer les peuplements les plus vulnérables à l'infestation dans les prochains plans annuels ;
- Préparation d'un plan spécial en vue d'une éventuelle récupération des bois affectés par une défoliation grave ou par la mortalité due à la TBE;
- Consultations spécifiques des Premières Nations établies sur les territoires infestés pour recueillir leurs préoccupations.

## Portrait des forêts vulnérables touchées par la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans la région de l'Outaouais

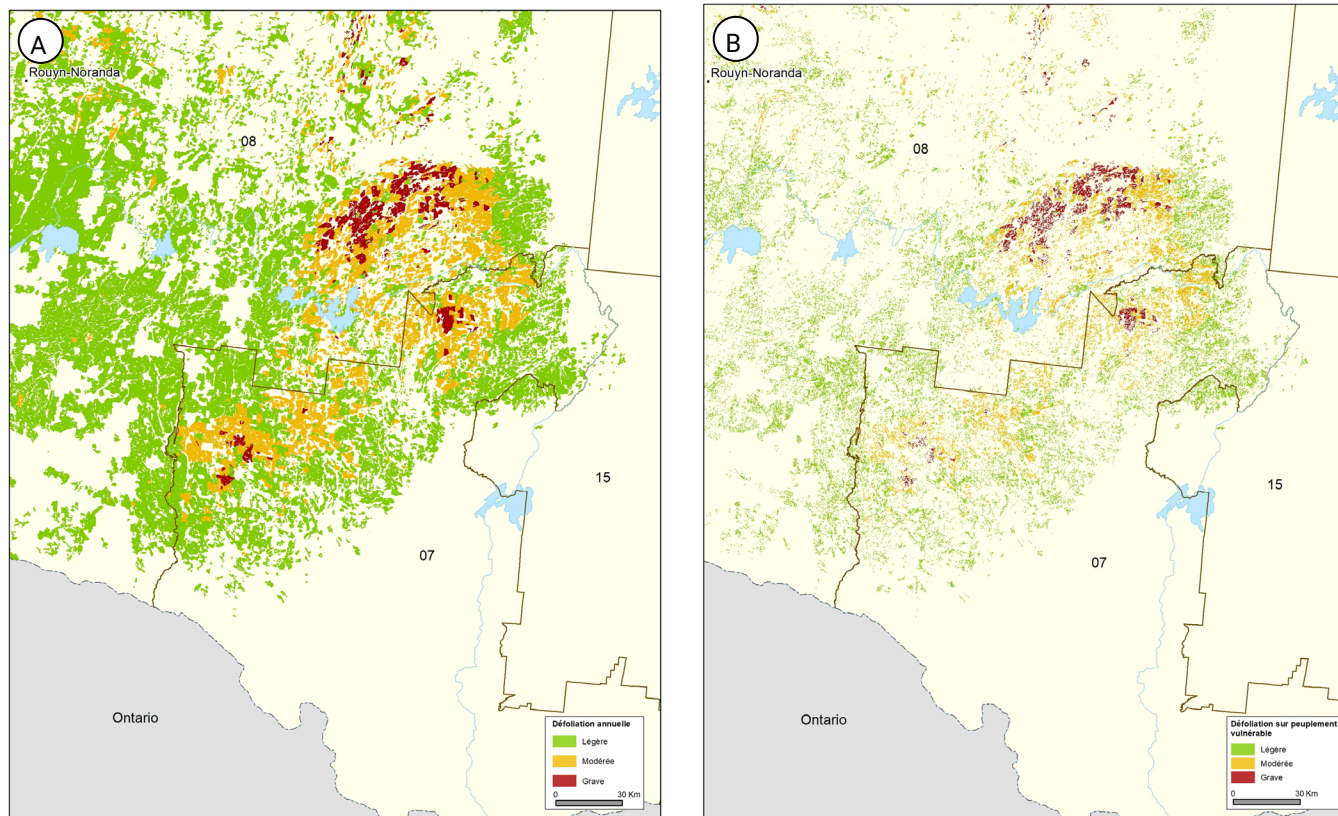


Figure 1 - La carte A présente le territoire touché par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2021 (785 990 hectares). La carte B présente les peuplements vulnérables touchés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette en 2021 (241 691 hectares). Ces peuplements ont un risque de dépérir d'ici la fin de l'épidémie.

### Plan gouvernemental

Le Ministère suit l'épidémie de TBE et détient l'expertise pour réaliser les interventions nécessaires afin d'en réduire les répercussions économiques. Ces interventions font partie du plan d'action TBE 2020-2025 qui a pour but :

- de minimiser les pertes de volumes de bois à court terme;
- de favoriser le rendement ligneux à long terme dans les territoires atteints;
- de mettre en place des pratiques forestières qui respectent l'aménagement durable des forêts;

- de limiter les effets négatifs de l'épidémie sur les communautés locales;
- de cibler les interventions sylvicoles économiquement rentables.

Une fois l'épidémie circonscrite en région, le Ministère prend des mesures complémentaires en mettant en place une stratégie mixte comprenant la récolte des peuplements les plus vulnérables et l'élaboration de programmes des pulvérisations aériennes d'insecticide biologique tant en forêt publique qu'en forêt privée.